

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**NOTE D'INFORMATION SUR
L'EMISSION
D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU
TRESOR DU MALI
DU 1^{er} JUILLET 2015**

JUIN 2015

SOMMAIRE

Pages

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION.....	3
1.1. Cadre de l'émission	3
1.2. Caractéristiques de l'opération.....	4
1.3. Tableau d'amortissement indicatif.....	7
2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	8
2.1. Les missions	8
2.2. L'organisation.....	8
2.3. Les performances du mali sur le marché sous régional.....	9
2.4. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI.....	11
2.4.1. Secteur réel.....	11
2.5. Finances publiques et dette publique.....	12
2.6. Secteur monétaire	14
2.7. Secteur extérieur	15
2.8. PERSPECTIVE POUR L'ANNEE 2015.....	17
ANNEXES	18
ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	19
ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO	20

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

1.1.1. Autorisation

Le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor pour un montant de trente-cinq milliards (35 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette émission est la deuxième tranche d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT). La première tranche de cette OAT a été émise le 9 avril 2015 pour un montant de trente-huit milliards et cinq cents millions (38 500 000 000) de FCFA.

1.1.2. Organisation matérielle

L'organisation matérielle de l'émission et le placement des obligations seront effectués par l'Agence UEMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO, conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1.3. But de l'émission

La présente émission d'obligations du Trésor, titres négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), vise à mobiliser les ressources en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à moyen terme du Trésor public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

1.1.4. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 35 000 000 000 F CFA représenté par 3 500 000 obligations d'une valeur nominale de F CFA 10 000 chacune.

1.1.5. Période de souscription

La souscription sera ouverte le 1^{er} juillet 2015.

1.1.6. Placement

L'accès au marché primaire des obligations du Trésor est réservée aux intermédiaires agréés que sont : les banques, les établissements financiers, les organismes financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui disposent de comptes auprès de la BCEAO. Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum. Le montant total alloué à un investisseur ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

1.1.7. lieu et date de dépôt des soumissions

Les offres seront reçues à l'Agence Principale de la BCEAO du Pays de résidence et à travers l'application SAGETIL-UMOA.

1.1.8. Date de clôture des souscriptions

Le 1^{er} juillet 2015 à 10 h 30 mn TU.

1.1.9. Date de dépouillement

Le 1^{er} juillet 2015 à 11 h 30 mn TU.

1.2. Caractéristiques de l'opération

1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du marché monétaire qu'est la BCEAO.

1.2.2. Prix de souscription

Les souscriptions se feront à prix demandé.

1.2.3. Date de jouissance

Les obligations du Trésor porteront jouissance le 02 juillet 2015.

1.2.4. Taux d'intérêt nominal annuel

Les obligations porteront intérêt à un taux de 6,25% l'an dès la première année.

1.2.5. Intérêt annuel

Le paiement des intérêts se fera annuellement, à compter de la date de jouissance. Les intérêts seront payables le 10 avril de chaque année, et pour la première fois le 10 avril 2016, ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré. Chacune des périodes commençant le 10 avril (inclus) ou à une date de Paiement d'Intérêts (incluse) et se terminant à la date de paiement d'Intérêts suivante (exclue) sera ci-après dénommée une «Période d'Intérêts».

1.2.6. Amortissement, remboursement

1.2.6.1. Amortissement constant

Les obligations seront amorties, après un (1) an de différé, en quatre tranches égales les, 10 avril 2017, 10 avril 2018, 10 avril 2019 et 10 avril 2020 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré.

1.2.6.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques d'achat ou d'échange

L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

1.2.7. Assimilations ultérieures

Le présent titre créé est une assimilation à celui du 9 avril 2015. Aussi, l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des deux titres déjà créés. Il pourra procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, sans requérir le consentement des porteurs, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

1.2.8. Information

A l'issue de l'adjudication, la Banque Centrale dresse un procès-verbal co-signé avec le Trésor Public du Mali. A ce document, communiqué à l'Agence UMOA-Titres et au Trésor, sont annexés l'état récapitulatif des soumissions effectuées ainsi que celui des soumissions retenues.

1.2.9. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

1.2.10. Garanties

Les obligations du Trésor sont garanties par l'État du Mali.

1.2.11. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

1.2.12. Représentation des porteurs de titres

Les porteurs d'obligations peuvent se regrouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.13. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations seront admises au refinancement aux guichets de la BCEAO sur décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

1.2.14. Régime fiscal

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, conformément à l'article 33 du Code Général des Impôts du Mali.

1.3. Tableau d'amortissement indicatif

Le remboursement du capital se fera sur une base annuelle et constante à compter de la deuxième échéance. Le paiement des intérêts se fera également sur une base annuelle.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement indicatif des Obligations Assimilables du Trésor

Echéances	Nombre de titres	Dette vivante	Intérêts nets	Titres amortis	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
10/04/2016	13 500 000	135 000 000 000	8 437 500 000	0	0	8 437 500 000	135 000 000 000
10/04/2017	13 500 000	135 000 000 000	8 437 500 000	3 375 000	33 750 000 000	42 187 500 000	101 250 000 000
10/04/2018	10 125 000	101 250 000 000	6 328 125 000	3 375 000	33 750 000 000	40 078 125 000	67 500 000 000
10/04/2019	6 750 000	67 500 000 000	4 218 750 000	3 375 000	33 750 000 000	37 968 750 000	33 750 000 000
10/04/2020	3 375 000	33 750 000 000	2 109 375 000	3 375 000	33 750 000 000	35 859 375 000	0
Totaux			29 531 250 000	13 500 000	135 000 000 000	164 531 250 000	

2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

2.1. Les missions

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

2.2. L'organisation

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District ;
 - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des huit (8) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

2.3. Les performances du mali sur le marché sous régional

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons du Trésor depuis 2003 et d'obligations du Trésor à partir de 2008.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 52 émissions dont 45 bons du Trésor et 7 obligations du Trésor. Le pays a ainsi mobilisé 1 456,98 milliards de FCFA en bons du Trésor et 254,81 milliards de F CFA en obligations du Trésor. Ce qui fait du pays un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

2.3.1. Emissions des bons du Trésor

Du 1er janvier 2013 à nos jours, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers les émissions de bons du Trésor, la somme totale de 781,09 milliards de F CFA sur 691 milliards FCFA espérés et 1103,23 milliards souscrits, soit 141,24% de ratio de couverture des montants mis en adjudication par les soumissions retenues (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Situation des émissions de bons du Trésor de 2013 à nos jours (milliards FCFA)

Nature et durée des titres	Nombre d'émissions	Montant attendu	Montant souscrit	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 182 jours	10	273	432,54	314,58	137,50%
Bons du Trésor à 273 jours	3	75	127,16	99,46	127,85%
Bons du Trésor à 364 jours	6	220	329,03	235,75	139,57%
Bons du Trésor à 728 jours	3	123	214,5	131,3	163,37%
Totaux	22	691	1103,23	781,09	141,24%

Source : DNTCP

2.3.2. Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total sept (7) émissions et a mobilisé 254,81 milliards de F CFA sur une proposition de 346,05 milliards de F CFA.

Tableau 3 : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)	
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	6	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	7	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	6,5	5 ans
4	21-oct-14	40	44,11	44,11	6,25	5ans
5	19-févr-15	30	45,5	33	5,5	3 ans
6	09-avr-15	35	90,009	38,5	6,25	5 ans
7	05-mai-15	35	57,48	38,5	5,5	3 ans
Totaux		240	346,049	254,81		

Source : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'être plus fréquent sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la reconstruction du pays après la crise politico-sécuritaire de 2012.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat de malien qui n'a connu aucun incident de remboursement en dépit du contexte de crise. La présente émission d'obligation du Trésor a été programmée dans ce cadre.

2.4. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI

2.4.1. Secteur réel

La croissance réelle du PIB a été de 7,2% comparée aux 5,8% attendus contre 1,7% en 2013 et une stagnation de 0,0% en 2012. Cette performance est due à la normalisation de la situation socio-politique et à la reprise de l'activité économique avec l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau sectoriel, cette croissance de 2014 serait tirée par les secteurs primaire et secondaire.

2.4.2. Evolution de l'offre globale

● Secteur primaire

Au niveau du secteur primaire, le taux de croissance s'est situé à 9,4% contre -7,4% en 2013. La performance du secteur primaire reflète les résultats de la bonne campagne agricole 2014/2015, suite à une bonne pluviométrie et les mesures prises par le gouvernement en matière de subvention des intrants agricoles. En effet la production céréalière a été de 6.490.701 tonnes contre 5.736.092 tonnes en 2013, soit une hausse de 13,2%.

Le secteur agricole a cru globalement de 13,0% en 2014 contre une baisse du même ordre (13,7%) en 2013.

● Secteur secondaire

Le secteur secondaire a enregistré une croissance de 1,8% en 2014 contre 5,5% en 2013. Cette faible croissance s'explique notamment par un repli des autres branches manufacturières de 20,0% en 2014 et de la branche des industries textiles 6,0%. Par contre, les secteurs de l'agroalimentaire boisson tabac, de l'électricité eau ainsi que des bâtiments et travaux publics ont augmenté respectivement de 12,2% ; 10% et 5% en 2014.

● Secteur tertiaire

En fin décembre 2014, le secteur tertiaire enregistrerait un taux de croissance de 4,6% après une hausse de 8,9% en 2013. Cette contre-performance est en rapport avec la baisse de l'activité dans les branches autres services marchands non financiers où le taux de croissance n'augmenterait que de 3,0% 2014 après avoir enregistré une croissance de 15,0% en 2013.

2.4.3. Evolution de la demande globale

● La consommation

La consommation finale au quatrième trimestre 2014 devrait croître de 3,2% contre un taux de croissance de 6,6% en 2013. Cette baisse de la consommation proviendrait aussi bien de la composante publique que privée. La croissance de la consommation privée est

attendue à 3,0% contre 6,0% l'année précédente. Pour ce qui est de la consommation publique, elle devrait croître de 4,0% contre de 8,5% en 2013.

- **L'investissement**

L'année 2014 enregistrerait une baisse du rythme des investissements aussi bien privés que publics avec respectivement 5,0% et 40,0% contre des croissances de 9,0% et 55,0% en 2013. Ainsi le taux de croissance projeté est de 22,9% avec 5,0% pour la composante privée et 55,0% pour la composante publique.

- **Les prix et l'inflation**

L'indicateur de convergence communautaire de l'UEMOA mesure la hausse moyenne des prix au cours des douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents. Il s'est situé à 0,9% en décembre 2014, soit en dessous de la norme communautaire de 3%.

2.5. Finances publiques et dette publique

2.5.1. Finances publiques

- **Recettes**

Les recettes fiscales se chiffrent à 952,2 milliards FCFA en termes bruts, soit un taux de réalisation de 95,9%. En termes nets, elles s'élèvent à 890,5 milliards de francs de CFA, soit un taux de réalisation de 96,4% des objectifs et un accroissement de 10,68% par rapport à décembre 2013 où elles étaient de 804,5 milliards de francs CFA en termes nets. A fin décembre 2014, les recettes fiscales nettes représentent 95,21% des recettes budgétaires. Elles sont constituées de 561,3 milliards de FCFA de recettes fiscales intérieures, soit 62,8% contre 341,8 milliards de FCFA de recettes douanières, soit 38,2%. En décembre 2013, ces deux types de recettes étaient respectivement de 469,8 milliards de FCFA, soit 58,4% et de 337,7 milliards de FCFA, soit 41,9%.

Au cours du 1^{er} trimestre 2015, les recettes fiscales ont connu un rebond. En effet les recettes douanières se sont élevées à 103,4 milliards de FCFA. Les recettes fiscales intérieures ont été de 146,15 milliards de FCFA. Ce rebond s'explique par la volonté de maintenir la fiscalité pétrolière au niveau élevé enregistré depuis le début de l'année.

- **Dons**

A fin décembre 2014 environ 157,5 milliards de francs CFA de dons ont été mobilisés sur une prévision annuelle de 317,7 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 49,57%. A la même période en 2013, un montant de 186,0 milliards de FCFA a été mobilisés au titre des dons, d'où une régression de 15,32% entre les deux périodes.

En fin décembre 2014, les dons représentent 13,02% des recettes totales et dons.

- **Dépenses et prêts nets**

Les dépenses totales et prêts nets ressortent à fin décembre 2014 à 1419,9 milliards de francs de CFA soit une hausse de 127,5 milliards sur une prévision annuelle de 1653,7 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 85,90%. A la même période en 2013, ils s'élevaient à 1292,4 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 9.9%.

Les dépenses budgétaires s'élèvent à fin décembre 2014 à 1308,4 milliards de FCFA sur une prévision annuelle de 1558,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,94%. Elles sont en hausse de 9,94% par rapport à décembre 2013 où elles ressortaient à 1190,1 milliards de FCFA.

Globalement, l'augmentation des dépenses en décembre 2014 par rapport à décembre 2013, résulte de la poursuite des activités économiques après le retour à la normalité dans le pays.

- **Soldes budgétaires caractéristiques**

L'exécution des opérations financières de l'Etat se solde à fin décembre 2014 par un déficit (base caisse) hors dons de 333,1 milliards de francs CFA contre un déficit de 343,3 milliards de francs CFA en 2013. Dons inclus, elle se solde par un déficit de 175,6 milliards de FCFA.

2.5.2. Dette Publique

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 2 006,7 milliards de FCFA. Il comprend la dette intérieure pour 522,1 milliards de FCFA soit 26,0% du total et la dette extérieure pour un montant de 1 484,6 milliards de FCFA soit 74,0% de l'encours total.

- **Dette intérieure**

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2014 est estimé à 522,1 milliards de FCFA composé de la dette due au secteur bancaire pour 417,9 milliards FCFA, soit 80,0%, et de la dette due au secteur non bancaire pour 104,2 milliards de FCFA, soit 20,0% de l'encours total.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2014 s'élève à 46,0 milliards de FCFA dont 25,5 milliards de FCFA en principal et 20,5 milliards de FCFA en intérêts.

- **Dette extérieure**

L'encours de la dette extérieure est estimé à 1 484,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014 contre 1 479,5 milliards de FCFA au 30 juin 2014 et 1 445,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2013. La dette multilatérale au 31 décembre 2014 est estimée à 1 202,3 milliards de FCFA contre 282,3 milliards de FCFA pour la dette bilatérale.

Le service de la dette extérieure est régulièrement assuré et s'élève au 31 décembre 2014 à 70,9 milliards de FCFA contre 28,5 milliards de FCFA au 30 juin 2014 et 85,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2013.

A la date du 31 décembre 2014, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 14,2 milliards de FCFA au titre de l'Initiative PPTE qui comprend 12,5 milliards de FCFA en principal et 1,7 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 31 décembre 2014, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali. Ainsi, le critère de non-accumulation d'arriéré a été respecté.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35%, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme.

2.6. Secteur monétaire

2.6.1 Evolution des agrégats monétaires

● Avoirs extérieurs nets

A fin décembre 2014, les avoirs extérieurs nets ont atteint 623,5 milliards en diminution de 134,8 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013. Cette dégradation est imputable à la Banque Centrale qui a affiché un fléchissement de 159,6 milliards de FCFA de sa position créditrice extérieure. Cette forte baisse des avoirs extérieurs nets est liée à la faiblesse de la mobilisation des ressources extérieures auprès des partenaires en 2014.

Quant aux banques, leurs avoirs extérieurs nets ont progressé de 86,1 milliards de FCFA, en liaison essentiellement avec la progression de leurs avoirs vis-à-vis de leurs correspondants à l'étranger à hauteur de 48,7 milliards de FCFA.

● Crédits intérieur

En s'inscrivant à 1 372,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014, l'encours du crédit intérieur a affiché une progression de 244,5 milliards de FCFA par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est imputable à une hausse des crédits à l'économie et à une dégradation de la position nette du Gouvernement.

● Position nette du Gouvernement

La position créditrice nette de l'Etat est ressortie à -86,1 milliards de FCFA en décembre 2014, contre -100,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une détérioration de 14,6 milliards de FCFA. Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation du concours des banques en faveur de l'Etat, en rapport avec la progression des émissions de bons du trésor en 2014.

● Crédits à l'économie

A fin décembre 2014, l'encours des crédits à l'économie a affiché une variation de +229,9 milliards de FCFA (+14,5%) en s'établissant à 1.458,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014. Cette hausse est essentiellement liée à l'octroi de crédits à des entreprises intervenant dans les secteurs de l'agriculture, des bâtiments et travaux publics, du commerce général et des hydrocarbures.

● Masse monétaire

Reflétant l'évolution du crédit intérieur, la masse monétaire a enregistré une hausse de 131,6 milliards de FCFA (ou -1,7%) en s'inscrivant à 1.977,0 milliards de FCFA à fin décembre 2014, contre 1.845,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Cette augmentation de la liquidité globale s'est traduite dans les dépôts en banques qui se sont accrus de 196,9 milliards de FCFA soit 14,7%. Quant à la circulation fiduciaire, elle s'est repliée de 65,3 milliards de francs CFA soit 12,8%.

2.7. Secteur extérieur

Au terme de l'année 2014, les comptes extérieurs du Mali ont été marqués par un solde global déficitaire de 145,6 milliards de FCFA après un solde de +23,6 milliards de FCFA en 2013.

Cette dégradation résulterait d'une détérioration du compte courant qui a affiché un déficit de 435,0 milliards de FCFA (7,4% du PIB) en 2014, contre 185,1 milliards (-3,8%) en 2013.

Quant au compte de capital et d'opérations financières, son solde affiche une hausse de 62,7 milliards de FCFA par rapport à l'année 2013, en s'établissant à 289,4 milliards de FCFA en 2014.

2.7.1. Commerce extérieur

L'année 2014 est caractérisée par la poursuite du repli des cours des produits pétroliers, de l'or et du coton, avec des perspectives d'exportation moins bonnes que celles de l'année précédente. Ainsi, la balance commerciale marquerait un déficit de 288,5 milliards en 2014, contre un solde de -122,8 milliards de FCFA une année plus tôt.

● Exportations

Les exportations de l'année 2014 ont été moins importantes que celles de l'année précédente. En effet, leur valeur est ressortie à 1.330,9 milliards FCFA, en diminution de 88,6 milliards (ou -6,2%) par rapport à 2013.

Le repli des exportations est essentiellement imputable à la diminution de 11,2% des exportations d'or non-monétaire, du fait de la baisse de 9,9% des prix et de 1,4% des volumes exportés.

Les exportations de coton-fibre se sont élevées à 168,7 milliards de FCFA, soit 10,4 milliards (ou -8,8%) de moins qu'en 2013, en raison de la diminution du prix à l'exportation (-1,9%) ainsi que des volumes (-3,9%).

Quant aux exportations d'animaux vivants, elles se sont établies à 73,9 milliards de FCFA en 2014, en hausse de 9,5 milliard de FCFA (ou 14,7%) par rapport à 2013.

● Importations

S'agissant des importations, elles ont enregistré un accroissement de leur valeur totale qui s'établirait à 1.619,4 milliards de FCFA en valeur FOB, soit 77,1 milliards ou 5% de plus qu'en 2013. Cette évolution découle de l'augmentation de toutes les composantes des importations, à l'exception des biens d'équipement.

En effet, les importations de produits alimentaires ont augmenté de 54,4 milliards (ou 23,5%) en 2014 par rapport à l'année précédente, en relation avec la campagne agricole 2013/2014 qui n'a pas atteint les résultats escomptés.

Les importations de biens d'équipement, quant à elles, ont affiché un repli de 15,3 milliards de FCFA ou 2,9%, en liaison avec le fléchissement des importations de matériaux de construction à hauteur de 55,8 milliards ou 24,3%.

La valeur des produits pétroliers a progressé de 7,2 milliards de FCFA ou 1,7% par rapport à 2013, en liaison avec la progression 10,0% des volumes, les prix ayant affiché une contraction de 7,6%.

Les achats de produits intermédiaires, pour leur part, ont enregistré une hausse de 10,0 milliards de FCFA (ou -4,8%), du fait d'une augmentation des prix (+4,8%) de produits pharmaceutiques importés.

2.7.2. Analyse des autres comptes de la balance des paiements.

● Balance des services

Au terme de l'année 2014, le solde de la balance des services est estimé à -941,8 milliards de FCFA, après -854,1 milliards un an auparavant. Cette dégradation serait induite par celle du solde des "Autres services" (-87,6 milliards).

● Balance des revenus.

Le solde des revenus s'est établi à -243,0 milliards de FCFA en 2014, après -213,7 milliards un an plus tôt. Cette amélioration du solde est liée à la baisse des revenus d'investissement à hauteur de 29,5 milliards de FCFA.

Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils sont évalués à 18,9 milliards de FCFA en 2014, après 18,4 milliards en 2013.

● Balances des transferts courants.

En 2014, l'évolution du solde des transferts courants s'est traduite par un excédent de 1038,2 milliards de FCFA, en hausse de 32,7 milliards par rapport à l'année précédente.

Les transferts personnels, qui restent soutenus, ont atteint en valeur nette 377,3 milliards, soit 0,7% de plus qu'en 2013.

● Balance des capitaux

L'excédent des transferts de capital s'est établi à 147,6 milliards de FCFA en 2014, en hausse de 42,3 milliards par rapport à leur niveau de 2013. Les transferts publics de capital sont ressortis à 126,5 milliards de FCFA en 2014, après 79,8 milliards un an auparavant, suite aux décaissements effectués dans le cadre du PRED. Quant aux autres transferts privés, ils sont évalués à 21,1 milliards en 2014, contre 24,8 milliards un an plus tôt.

● Balance des opérations financières

Le solde du compte d'opérations financières est estimé à 141,8 milliards de FCFA en 2014, après 122,9 milliards l'année précédente. Les investissements directs nets reçus sont ressortis à 94,5 milliards en 2014, après 150,7 milliards en 2013.

Concernant les capitaux publics, ils sont évalués à 152,0 milliards en 2014, après 62,8 milliards en 2013.

Compte tenu de toutes ces évolutions, le solde global de la balance des paiements est estimé à -145,6 milliards en 2014, après +23,6 milliards en 2013.

2.8. PERSPECTIVE POUR L'ANNEE 2015

Les hypothèses de croissance de l'économie malienne 2015 ont été faites en tenant compte surtout de la situation économique internationale et de l'évolution de la situation politico-économique au niveau national. Ainsi, la croissance attendue en 2015 serait de 5,5%. Les taux de croissance attendus pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient respectivement de 4,5% ; 4,3% et 6,9%.

La croissance dans le secteur primaire serait de l'ordre de 4,5% ; cette contre-performance serait due essentiellement par la production du riz et du coton. Les branches riz et coton devant bénéficier toujours du soutien des pouvoirs publics à travers la poursuite de la politique de subvention aux intrants, des aménagements et le renforcement de la mécanisation du secteur agricole.

Quant au secteur secondaire, il connaîtrait une croissance de 4,3% qui serait soutenue par les branches « Industries textiles » et « Autres branches manufacturières » qui devraient connaître des taux respectifs de 4,3% et 3,4% contre -6,2% et -20,0% l'année précédente.

Le secteur tertiaire enregistrerait un taux de croissance moyen de 6,9% qui serait soutenu par la branche « commerce » et la branche « transports et télécommunications » avec l'arrivée du troisième opérateur.

Les investissements connaîtraient un taux de croissance de 33,0% environ qui s'expliquerait d'une part par les investissements dans le secteur des télécommunications et, d'autre part, par la mise en œuvre du plan d'action 2013 – 2015 de la nouvelle Politique de Développement Industriel (PDI) et par en fin d'autres investissements dans les régions touchées par la crise sécuritaire.

La consommation finale, elle devrait également connaître une légère augmentation en 2015 avec la reprise des activités, les nouvelles créations d'emplois suite à la reprise des travaux d'une part, et la reprise normale des activités de l'administration publique. Par conséquent la croissance attendue (4,1%) serait due aussi bien à la composante publique (4,0%) que privée (4,5%).

La modification de la loi de Finances initiale 2015 s'inscrit dans le cadre de la relance de l'activité économique à travers l'augmentation des dépenses totales. Elle prendra en compte les priorités du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017, du Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) 2013-2014 et du Programme d'Actions Gouvernemental (PAG) 2013-2018. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a introduit à l'Assemblée nationale un projet de Loi de Finances rectificatives pour 2015 dont les grandes lignes reflètent un niveau des recettes et dons à 1514 milliards de FCFA soit 23,7% du PIB et un niveau des dépenses totales et prêts nets de 1718 milliards de FCFA soit 26,9% du PIB.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : 3108
Téléphone : (221) 823 16 15 – 823 10 42
Télex : BCEAO 21597 SG
Téléfax : (221) 823 93 35

BENIN

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano
Route inter Etat N° 11
BP : 325
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou
Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 356
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 31 01 22
Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan
Angle Boulevard Botreau – Roussel
et Avenue Delafosse
BP : 1769 Abidjan 01
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

Bamako
Square Lumumba
BP: 206
Tél: (223) 22 37 56 /57
Telex: BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 22 47 86

NIGER

Niamey
Rond-point de la poste
BP : 487
Tél : (227) 72 24 91/ 92
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar
Boulevard du Général De Gaulle
Angle triangle sud
BP : 3159
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG

TOGO

Lomé
Rue des Nîmes
BP : 120
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 21 76 02

GUINEE BISSAU

Bissau
BP: 38
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73
& 21 14 82
Telex: 289 BCGBI
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoaTitres.org